



DOSSIER D'INSCRIPTION « FÊTE DES VOISINS »
Vendredi 31 mai et Samedi 1er juin 2024*
(*Rayer la mention inutile)

Vous êtes : UN PARTICULIER UN BAILLEUR _____
(Indiquer le syndicat de copropriété)

Personne à contacter pour cet évènement

NOM, PRENOM : _____

ADRESSE : _____

N° de téléphone : _____

Courriel : _____

ADRESSE de la fête	Arrêté de circulation	Barrières et <u>quantité</u>
	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

NOMBRE DE PARTICIPANTS ATTENDUS : _____

Prêt de matériel

(Sous réserve de sa disponibilité)

L'emprunteur assume l'entière responsabilité du matériel prêté, de son usage dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution, sans pouvoir exercer contre la Ville de Persan aucun recours du fait de l'état du matériel ou de son utilisation.

Il devra souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, le vol, les dégradations ou la destruction du matériel.

Le matériel est restitué nettoyé et correctement conditionné. Un état contradictoire sera dressé entre l'emprunteur et un agent du service Fête et cérémonie. En cas de dégradations ou de non-restitution convenu avec la Commune, l'emprunteur s'engage à rembourser à la Ville de Persan, sur présentation de la facture, le prix de la réparation ou du remplacement à neuf du matériel.

<u>MATÉRIEL MIS A DISPOSITION</u>	
<u>Chaises</u>	<u>Tables</u>
10	5

La livraison du matériel sera effectuée sur rendez-vous le vendredi **31 mai 2024** entre 9h et 16h et retiré le lundi **3 juin 2024** en présence de l'emprunteur.

Emprunteur : _____

N° de téléphone (pour confirmation rendez-vous) : _____

Merci de préciser vos disponibilités horaires :

- pour la livraison du matériel : _____

- pour le retrait du matériel : _____

Dossier d'inscription à retourner **avant le 13 mai 2024** à :

- Hôtel de Ville - Service Animations, 65 avenue Gaston Vermeire - 95340 Persan (à l'attention de Mme MAACHA-FIGLIOLINI)
- Déposer à nos bureaux – Service Animations, Maison des Associations (**entre 8h30 et 12h et 13h30 à 17h**)
- Par courriel : animations@ville-persan.fr